


Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2021/2693(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur les prisonniers de guerre à la suite du dernier conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan		
Sujet 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde		
Zone géographique Arménie Azerbaïdjan		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
20/05/2021	Débat en plénière		
20/05/2021	Décision du Parlement	T9-0251/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2693(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B9-0277/2021	19/05/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0278/2021	19/05/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0279/2021	19/05/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0280/2021	19/05/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0281/2021	19/05/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0288/2021	19/05/2021	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B9-0277/2021	19/05/2021		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0251/2021	20/05/2021	EP	Résumé

Résolution sur les prisonniers de guerre à la suite du dernier conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Le Parlement européen a adopté par 607 voix pour, 27 contre et 54 abstentions, une résolution sur les prisonniers de guerre à la suite du dernier conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renouveau, Verts/ALE et The Left.

Le dernier conflit armé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan date du 27 septembre au 10 novembre 2020 et a coûté la vie à plus de 5000 soldats, blessé et tué des centaines de personnes et déplacé des milliers de civils. Les hostilités ont pris fin après 44 jours suite à un accord de cessez-le-feu complet dans et autour du Haut-Karabakh entre l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Russie, qui a été signé le 9 novembre 2020 et est entré en vigueur le 10 novembre 2020.

Selon des informations inquiétantes, environ 200 Arméniens sont détenus en captivité en Azerbaïdjan. Le Parlement a demandé au gouvernement azerbaïdjanais de fournir des listes exhaustives de toutes les personnes détenues en captivité dans le cadre du conflit armé et de fournir des informations sur leur localisation et leur santé, y compris celles qui sont mortes en captivité.

Le Parlement a exigé la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers arméniens, tant militaires que civils, détenus pendant et après le conflit, et que l'Azerbaïdjan s'abstienne de procéder à des détentions arbitraires à l'avenir.

Soulignant l'urgente nécessité de veiller à ce que l'aide humanitaire puisse atteindre ceux qui en ont besoin, le gouvernement azerbaïdjanais est appelé à garantir aux organisations internationales compétentes un accès libre et sans entrave aux prisonniers.

Les députés ont demandé d'offrir toute l'assistance nécessaire tant à l'Arménie qu'à l'Azerbaïdjan pour consolider le cessez-le-feu et soutenir tous les efforts menant à la stabilité, à la reconstruction, au renforcement de la confiance et au redressement après la guerre, ainsi que pour suivre de près la mise en œuvre des dispositions du cessez-le-feu, notamment en ce qui concerne son mécanisme de suivi. Un soutien accru devrait être apporté à la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les restrictions imposées à leur travail.

Enfin, le Parlement a invité la Commission et les États membres à continuer à soutenir la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence et le travail des organisations internationales dans ce domaine et sur la protection du patrimoine culturel et religieux, ainsi qu'à soutenir les organisations de la société civile en Arménie et en Azerbaïdjan qui contribuent réellement à la réconciliation.